

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mai 2024**

N° 240523056

CONSEIL MUNICIPAL - Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois mai à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 mai 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - Mme POP - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 22

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par M. MOKHBI - M. GIRY par M. CRESPIN.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - M. BENAOUADI - M. SEHIL .

SECRETAIRE Ambroise NKAMA

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL - Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L 2121-21;
VU le code de la commande publique
VU ses délibérations n°200710057 en date du 10 juillet 2020 et n°210211005 en date du 11 février 2021 portant désignation des représentants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offre (CAO),
VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 2 mars 2024,
VU sa délibération en date du 23 mai 2024 portant dérogation au vote au scrutin secret,
CONSIDERANT qu'en raison de la démission du groupe Demain Gentilly, il convient de redésigner les membres de la CAO à la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de pourvoir les sièges vacants,
CONSIDERANT que les listes doivent être déposées au plus tard le jour de la séance directement au Président de l'assemblée dès l'ouverture de la séance et au plus tard au terme de l'appel nominal ;
CONSIDERANT que 2 listes ont été déposées ;
CONSIDERANT que cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste
APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 17 mai 2024.

ENREGISTRE LES RESULTATS SUIVANTS

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** les modalités de dépôt des listes suivantes :

➤ **Liste *Pour le social et l'écologie, ensemble et engagés pour Gentilly***

Titulaires

Sébastien Le Roux
Françoise Carteau
Nadine Herrati
Marie Jay
Slim Sehil

Suppléants

Ambroise Nkama
Elisabete Gruosso
Franck Bombled
Patrick Mokbhi
Stephane Maso

➤ **Liste *Bien commun pour Gentilly***

Titulaire

Benoît Crespin

Suppléant

Bernard Giry

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

ARTICLE 2 – SONT EN CONSEQUENCE ELUS, à la proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au sein de la CAO, outre Monsieur le Maire président de droit ou son représentant Monsieur Antoine PELLETIER, les représentants du Conseil Municipal suivants

1er Tour de Scrutin

Nombre de Conseillers en Exercice :	29
Nombre de votants :	25
Suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

RESULTATS :

Liste *Pour le social et l'écologie, ensemble et engagés pour Gentilly* : 21 voix

Liste *Bien commun pour Gentilly* : 4 voix

Comme titulaires

- Sébastien Le Roux
- Françoise Carteau
- Nadine Herrati
- Marie Jay
- Benoît Crespin

Comme suppléants

- Ambroise Nkama
- Elisabete Gruosso
- Franck Bombled
- Patrick Mokbhi
- Bernard Giry

Affiché le 24 mai 2024
Reçu en préfecture le 24 mai 2024
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240523-11398-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...